

COMPTE RENDU DU 3EME CONSEIL D'ECOLE

Vendredi 16 Juin 2017

Présents : Mme Ghisolfi, Mme Lambert, Mme Garbin, Mme Nicoleau, Mme Maraval, Mme Allano, Mme Viviani, Mme Lemoine, Mme Vuillermoz, Mme Ferlay

1. Projets 2017 -2018

Le projet 2017-2018 aura pour thème : Animaux et êtres extraordinaires (ex : dragons, sorcières, dinosaures, licornes...).

2. 3^{ème} exercice PPMS et 3^{ème} alerte incendie

La troisième alerte incendie n'a pas encore été faite. Ce sera le cas d'ici la fin de l'année.

L'exercice PPMS a eu lieu le jeudi 1^{er} juin à 9h30 . Il s'agissait d'une alerte inondation. La directrice a utilisé la corne de brume en l'activant 3 fois. Les classes des petits et petits moyens ont eu du mal à entendre le signal car les portes étaient fermées .

Les enfants sont donc montés sur les tables et y sont restés assis durant 3 minutes. Les élèves de la classe de PS-MS se sont même mis debout.

3. Effectifs pour la rentrée 2017

L'école maternelle la Touveline comptera 98 élèves à la rentrée.

La répartition par année est la suivante :

27 PS

35 MS

26 GS

Une fermeture de classe n'est pas envisagée. L'effectif serait de 32,6 élèves par classe si survenait une fermeture, et 24,5 élèves par classe dans la configuration actuelle.

La répartition par classe est la suivante :

27 PS avec Karine Jean

25 MS avec Florence Ghisolfi

23 MS-GS avec Anne Lambert

23 MS-GS avec Catherine Nicoleau

Catherine et Anne travailleront certainement à 75% donc un enseignant supplémentaire viendra compléter ces temps partiels.

4. Bilan financier de la coopérative scolaire

La coopérative possédait 2691€ en début d'année.

- Dépenses : 1800€ : pièces de vélos 510€, matériel EPS 300€, cotisation coopérative 260€ , batterie, enceintes , panier de basket, matériel pour fenêtre de l'avent...

- Crédit : 2600€ de don du Sou des Ecoles.

Il reste 3400€.

5. Commission d'organisation des élections de parents d'élèves

Les parents délégués doivent préparer les prochaines élections qui auront lieu en octobre 2017.

6. Organisation de la semaine scolaire

Selon les informations actuelles, c'est à la mairie de décider de l'organisation de la semaine scolaire. Mais le décret qui en fixe les modalités n'est pas encore sorti.

L'équipe enseignante maintient sa position sur la semaine de quatre jours avec la pause du mercredi qui est profitable pour les enfants.

L'équipe municipale n'est pas en accord avec le fait que le maire soit le seul décisionnaire. Il faut travailler en concertation avec les différents partenaires. Car le changement des rythmes scolaires implique de multiples réflexions sur différents niveaux (ex : les transports, la gestion des remplaçants, le rythme, aide financière maintenue à la mise en place des TAP ? ...)

Donc, au vu du manque d'informations, l'organisation actuelle sera maintenue pour l'année scolaire 2017-2018, et une concertation sera mise en place au cours de l'année.